



COMBAT OUVRIER

Pour la construction
d'un parti ouvrier
révolutionnaire en
Martinique et
en Guadeloupe.
Pour l'émancipation
des peuples de
Martinique et
de Guadeloupe.
Pour la reconstruction
de la IV^{ème}
Internationale.

Journal communiste révolutionnaire (trotskyste)

— PARAIT TOUTES LES 2 SEMAINES — SAMEDI 14 FÉVRIER 2015 N° 1127 PRIX 1 €

EDITORIAL

La loi Macron, un dispositif de plus contre les travailleurs !

La loi Macron est actuellement en discussion au parlement. Elle porte le nom de son rapporteur, Macron, le ministre de l'économie. Ce dernier vient tout droit du milieu capitaliste et bancaire. Il était membre de la direction de la banque Rothschild et a empoché trois millions d'euros de 2009 à 2012. C'est lui qui est chargé de préparer une loi qui devrait donner au patronat encore plus de liberté d'exploiter les travailleurs avec l'objectif entrave zéro. Sa loi devrait soi-disant «moderniser» la France afin que les patrons embauchent plus facilement. Car la rengaine des patrons depuis des dizaines d'années c'est de déclarer qu'il y a trop de difficultés à gérer une entreprise, trop de freins, trop de textes. Et ces derniers de vouloir supprimer la «rigidité du code du travail». En échange ils promettent de l'emploi ! Mais plus on leur cède, plus ils en réclament ces patrons, et sans embaucher pour autant. Déjà, ils avaient obtenu de Chirac en 1987 la suppression de l'autorisation administrative de licenciement : 600 000 chômeurs de plus entre 1987 et 1993. En juin 2003 l'ANI (Accord National Interprofessionnel) devait soi-disant «sécuriser l'emploi» : 250 000 chômeurs de plus depuis.

Aujourd'hui après cette loi Macron on ne sait pas combien de chômeurs il y aura en plus, mais ce dont on est sûr c'est que cette loi prévoit un arsenal complet de mesures anti ouvrières. Elle a pour but de faciliter encore plus les licenciements, par exemple avec la suppression pure et simple du contrôle de l'administration sur les projets de licenciements dans les entreprises d'au moins 50 salariés, réductions importantes des obligations de reclassement, suppression des indemnités à la charge de l'employeur en cas de casse de la décision administrative de validité du licenciement par le tribunal administratif. Petit à petit, on assiste à la casse de pans entiers du code du travail, et du peu de protection dont bénéficiaient les salariés.

Macron veut satisfaire aussi les patrons sur les prud'hommes. Ces derniers donnant satisfaction dans 60% des cas aux travailleurs, c'en est trop pour ces messieurs du patronat. Il est donc prévu des règlements par «médiation» entre patrons et salariés en dehors des prud'hommes, ou encore de remplacer la saisine des prud'hommes par l'instauration d'un barème forfaitaire d'indemnisation pour licenciement abusif. Lors d'un procès les salariés et les syndicats devraient être représentés obligatoirement par un professionnel, ce qui diminuerait les contestations côté ouvrier, vu le coût des services d'un avocat.

Et il y aussi le travail le dimanche : 12 dans l'année pour les grandes surfaces. Au delà des 12 dimanches, il y aurait les «PUCE» (périmètre d'usage de consommation exceptionnel) et l'extension des zones dites touristiques pour justifier encore plus de dimanches de travail. Et en plus du dimanche ces commerces seraient autorisés à ouvrir jusqu'à minuit. Et ce n'est pas tout !

Pour les patrons et les hauts cadres, un article prévoit la distribution gratuite d'actions avec un abattement de 50% dans les déclarations de revenus. Ce cadeau entraînerait au total un manque à gagner de 200 millions pour l'État. Bref, ce ne sont là que quelques exemples mais tout dans cette loi Macron est du même acabit. Tout pour les patrons ! A tel point que plusieurs députés de droite ont déjà déclaré qu'ils voteraient cette loi, pendant que quelques frondeurs hypocrites du PS et des verts ne la voteront pas (en s'assurant certainement qu'elle aura quand même la majorité).

Le gouvernement Hollande-Valls est donc totalement au service des exploiters. La bourgeoisie les utilise pour accroître ses profits qui se portent bien, ainsi que ses opérations financières. La bourse est plutôt en hausse. C'est aux riches, au grand patronat de payer la crise, pas aux travailleurs et aux classes populaires. Il faudra bien que ces derniers le fassent savoir bruyamment !

Guadeloupe Procès en appel de nos camarades Sony Laguerre et Raphaël Cécé le 3 mars prochain à 14H au tribunal de Basse-Terre

Nos camarades de Combat Ouvrier sont poursuivis, dans le cadre de leur activité au journal étudiant et lycéen «Rebelle». Ils le sont soi-disant pour violence et incitation à la violence, à l'encontre de policiers.

En première instance R. Cécé et S. Laguerre avaient été condamnés respectivement à 5 et 8 mois de prison avec sursis et à de lourdes amendes.

Les faits qui leur sont reprochés se seraient produits devant le commissariat de Pointe-à-Pitre le 18 mai 2012.

Ce jour là, un groupe de jeunes lycéens et étudiants ainsi que des syndicalistes et des militants de Combat Ouvrier étaient venus soutenir une des leurs convoquée au commissariat. Au moment où le groupe allait partir, il fut violemment chargé par des policiers. Mais ce sont les jeunes qui seront accusés.

En réalité, si Sony Laguerre et Raphaël Cécé se retrouvent devant le tribunal c'est tout simplement parce qu'ils défendent des idées contestataires et



politiques à l'encontre du pouvoir et de la société actuels. En plus, ils s'affirment comme militants communistes révolutionnaires.

C'en était trop pour l'ancien recteur, pour un certain nombre de chefs d'établissement, pour la police et pour les juges de première instance !

Après plusieurs reports, le procès en appel aura lieu le mardi 3 mars prochain.

Pour soutenir Sony Laguerre et Raphaël Cécé et pour protester contre la répression juridique et policière :

- Tous à la réunion publique de Combat Ouvrier le vendredi 27 février à 19H à la salle Rémy Nainsouta.
- Tous au tribunal de Basse-Terre le mardi 3 mars à 14 h

Martinique Préfet contre SARA : le bal des hypocrites

Le préfet de Martinique a porté plainte contre la SARA (Société anonyme de raffinerie des Antilles) pour obtenir de cette société, y compris sous astreinte, les informations financières devant lui permettre de procéder aux calculs et à la fixation mensuelle des prix des carburants pour le mois de février 2015.

Il faut en effet rappeler qu'en Guadeloupe, Martinique et Guyane, les prix des carburants ne sont pas libres, mais administrés, c'est-à-dire que c'est l'État, via le préfet, qui les fixe.

Il faut également se rappeler que Victorin Lurel, ancien ministre des Outre-mer, a publié en décembre 2013 un décret qui en remplaçait un autre mis au point par Marie-Luce Penchard. La perspective de ce nouveau décret Lurel avait conduit les compagnies pétrolières Total, Rubis Antilles-Guyane et Esso Antilles-Guyane, propriétaires de la SARA, à contester le projet en instrumentalisant une grève des gérants de stations-service. Lurel avait alors sorti les gérants du champ d'application du décret avant sa publication.

On se souvient de la déclaration du responsable de Rubis annonçant une soi-disant capitulation. Par la suite, Christophe de Margerie, PDG de Total, après avoir montré les dents, notamment lors d'une audition en janvier 2014 à l'Assemblée Nationale, a choisi de sortir sa société du capital de la SARA. Total est en train de vendre ses 50% à Rubis. La procédure actuelle initiée par la préfecture n'est que la suite de cette guéguerre entre l'État et des capitalistes qui entendent dicter leurs volontés. Et l'actuel préfet de Martinique n'est autre que l'ancien directeur de cabinet d'un certain... Victorin Lurel.

Ce petit monde se connaît donc et connaît le dossier. Ce que reconnaissent les services du préfet en déclarant : «Nous sommes en très bons termes avec la SARA. Nous ne pensons pas qu'il y ait une démarche volontaire ou suspecte de leur part».

Il n'empêche que la SARA n'a pas fourni ses chiffres à l'échéance prévue du 25 janvier, empêchant la révision des prix au 1^{er} février, et

que cela peut être cause d'une plus-value importante, si le montant des achats de pétrole de la SARA bénéficie déjà de la baisse du cours du produit sur le marché mondial.

Cela confirmerait le commentaire du journal patronal «Contact Entreprises», qui écrivait dans son édition de janvier 2014 : «La résistance dont font preuve les patrons de la filière carburant aux Antilles-Guyane force le respect : ils portent au niveau du grand art la posture jusqu'au-boutiste alors qu'ils ont été pris avec la main, voire tout le corps, dans le pot de confiture. Et qu'ils s'y vautrent depuis longtemps !» Fermez le ban !

La passe d'armes entre la préfecture et la SARA est à fleur de mouchet. La population aurait tout intérêt à ce que les comptes de la SARA, de ses fournisseurs, de ses gérants, etc. soient sur la place publique. Mais ce n'est pas l'action du préfet qui y mènera, elle ne vise pas à protéger les travailleurs des abus des actionnaires de la SARA et de ceux qui tirent de juteux profits de la chaîne pétrolière.

«Je suis Charlie», «Man pa Charlie» : Une réaction

Le webmaster du site internet de **Combat Ouvrier** a reçu une réaction d'un syndicaliste martiniquais, réaction à l'article «Je suis Charlie», «Man pa Charlie»..., de notre dernier numéro. L'auteur affirme être «un fervent défenseur de la liberté d'expression», mais se contredit en acceptant que certains y trouvent des limites. Il refuse toute solidarité avec les dessinateurs de Charlie-hebdo, sur la base de leur prétendu racisme. Notre correspondant sacrifie, au passage, à une certaine mode d'aller dans le sens de Dieudonné, fausse victime, mais vrai antisémite. Et surtout, il insiste sur le respect dû, selon lui, aux valeurs attachées à la foi qui «ne peuvent être en opposition avec aucune doctrine révolutionnaire, communiste ou socialiste». Cette réaction en rejoint d'autres entendues ici et là.

Raciste Charlie-hebdo ? Nous savons que le ressentiment des peuples noirs vis-à-vis des pouvoirs impérialistes – apparaissant comme des pouvoirs «blancs» – a de profondes racines historiques. Mais ceux d'entre-nous qui se sentent rabaissés par de simples dessins humoristiques, ont tort d'ignorer délibérément le parti-pris de dérision, d'irrévérence, qui est celui des dessinateurs de Charlie-hebdo, comme de bien d'autres caricaturistes avant eux. On est bien-sûr parfaitement en droit de ne pas apprécier cet humour et le second degré. Personne n'est obligé d'applaudir. Personne n'accusait de racisme l'humoriste Guy Bedos qui plaçait dans un sketch : «Marrakech, ça nous a déçu, c'est plein d'Arabes. Au Maroc, même le roi est arabe...» L'antiracisme de Charlie-hebdo est de la même veine. Y voir du racisme équivaut à

inventer un antiracisme spécifique des Noirs, ou des Antillais, ou des Arabes, etc., qui ne serait qu'un autre nom pour le nationalisme. Un nationalisme qui considère comme «frère» un exploiteur, parce que «Noir» et veut trop souvent nous faire considérer comme ennemi, bien que «Noir», un Saint-Lucien ou un Haïtien, parce qu'«étranger». Les dessinateurs de Charlie sont antiracistes au nom d'aspirations qualifiées aujourd'hui de «républicaines», alors que la société bourgeoise foule aux pieds, partout, la fraternité. Nous disons simplement que nous sommes antiracistes au nom de l'unité de combat de la classe des travailleurs. «Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !» disait Marx.

Concernant le dessin publié lors de la visite du pape en France, où le dessinateur Reiser faisait dire au prêtre : «Les français sont aussi cons que les nègres», on peut en rire. En remarquant qu'ici le pape parle de l'égalité – dans la sottise – de tous ceux qui croient à ses «conneries» ! Alors que les racistes fantasment sur une inégalité entre les hommes ! Dieudonné, quant à lui, n'est plus un humoriste polémiste depuis longtemps, c'est un propagandiste de l'antisémitisme. Dieudonné serait persécuté ? Nous ne sommes ni juges, ni ministre de l'Intérieur. Mais nous tenons à dire que les idées de Dieudonné le rangent parmi les ennemis mortels des travailleurs. A la suite des commentateurs martiniquais que nous critiquons vertement, en les qualifiant de «nationalistes étroits», notre correspondant regrette qu'il soit «dans l'air du temps de s'autoproclamer anarchiste, révolutionnaire, contre l'ordre établi, laïc et de plus en plus, athée». Libre à eux de vouloir se ranger sous le drapeau du conformisme social et de l'ordre établi. Nous sommes, au contraire, pour la contestation généralisée, condition d'une mobilisation des exploités, pour le renversement de la société actuelle. Combat Ouvrier a condamné sans appel les attentats criminels de Paris.



Dans cette affaire il s'agit, entre autre, d'une atteinte à la liberté d'expression, une atteinte criminelle. Parce que nous voulons l'émancipation des opprimés, nous voulons que cette liberté soit sans limite. Nous pensons que notre classe, celle des travailleurs, des exploités, ne pourra faire progresser la société, par ses luttes, qu'à la condition de pouvoir débattre, prendre connaissance, absolument librement, des idées et des programmes de tous les groupes, de tous les partis, pour décider et agir en toute connaissance de cause. Cette liberté ne doit pas s'arrêter à la porte des lieux de travail, comme le patronat l'impose actuellement. Pour la jeunesse, elle ne doit pas s'arrêter à la porte des établissements d'enseignement. En particulier, pourquoi tairions-nous notre conviction que les croyances en général sont un facteur d'immobilisme social ? Le révolutionnaire russe Lénine, en particulier, défendait cette conviction. Il disait aussi, au début du 20^e siècle, que c'est le «...progrès réel de la lutte de classe qui, dans les conditions de la société capitaliste moderne, amènera les ouvriers chrétiens à la social-démocratie et à l'athéisme cent fois mieux qu'un sermon athée tout court». Nous faisons, aujourd'hui, les mêmes réponses, à ceux qui, trop souvent, suivent la hiérarchie religieuse dans sa campagne pour le «respect de la foi».

6^{ème} anniversaire de la mort de Jacques Bino

Comme tous les ans, la CGTG organise une commémoration de la mort de Jacques Bino, un de ses militants, tué pendant la grève générale de 2009. Cette année encore, les militants ont prévu de se retrouver à Petit Canal, sur la place centrale du bourg. Ils iront en défilé jusqu'au cimetière où ils rendront hommage à leur camarade. Pour sa famille, ses amis, ainsi que pour tous ceux qui ont activement participé à la grève, la mort de Jacques Bino n'est pas due au hasard. Il a été froidement assassiné alors qu'il quittait un meeting du LKP devant la Mutualité à Pointe-à-Pitre.

Dans la nuit du 17 au 18 février 2009 de nombreux barrages avaient été érigés dans la ville comme dans toute la Guadeloupe. Les jeunes des quartiers avaient décidé de s'en prendre à la police à coups de pierres et la tension était forte au quartier de la cité Henri-IV,

cité où Jacques Bino avait garé sa voiture. Profitant du désordre et de la casse de magasins du boulevard Légitimus, un tireur a visé Bino et l'a tué dans sa voiture en présence d'un de ses amis, alors qu'il manœuvrait pour partir. Un coupable idéal, jeune du quartier qui avait déjà eu affaire à la justice, a été accusé de la mort de Jacques Bino. Mais après une enquête bâclée et deux procès, aucune preuve tangible n'a pu être retenue contre Rudy Alexis. D'ailleurs, celui-ci a toujours clamé son innocence. Après ce meurtre, la grève générale est entrée dans une nouvelle phase, jusqu'à la signature des deux accords, l'un sur les salaires - accord qui désormais porte le nom historique d'«accord Bino», l'autre sur l'ensemble de la plateforme de revendications. La mort de Jacques Bino n'a toujours pas été élucidée.

Il y a 90 ans, l'assassinat des grévistes de l'usine Duval

À la grande époque coloniale, toute l'économie de l'île reposait sur la production de sucre et de rhum à partir de la canne à sucre. La classe dominante blanche regroupait les descendants d'esclavagistes békés et les dirigeants de compagnies françaises. Ils possédaient les usines et la moitié des surfaces cultivées de l'île. Les petits planteurs mulâtres et noirs se partageaient les petites parcelles de terre restantes qui étaient en général plus difficilement cultivables. Les exploités, les Noirs, étaient principalement des travailleurs agricoles (ils étaient environ 25 000) et des travailleurs industriels, c'est à dire ceux qui travaillaient dans les usines à sucre (ils étaient environ 10 000).

En février 1925, les petits planteurs de Morne-à-l'Eau et de Port-Louis lancèrent une grève pour l'augmentation du prix de la tonne de canne. Les dirigeants des usines Duval et Beauport avaient fixé le prix de la tonne de canne à 70 francs, alors que son prix moyen sur la Guadeloupe s'élevait à 130 francs l'année précédente. Cela revenait à diviser par deux le revenu des familles concernées !

Les petits planteurs firent appel au soutien des ouvriers agricoles et des ouvriers des usines. Le 2 février, l'usine Blanchet de Morne-à-l'Eau fut occupée par les petits planteurs et les ouvriers, qui coupèrent les lignes téléphoniques. Le 3 février, les grévistes envahirent

l'usine Duval située à Petit Canal où la grève fut déclenchée. M. Lemaistre, un dirigeant de l'usine, fut séquestré par les grévistes, et 50 tonnes de canne furent brûlées. Les petits planteurs se rendirent aussi à l'usine Beauport à Port Louis pour exiger une augmentation immédiate du prix de la canne. Les gendarmes intervinrent et tentèrent d'apaiser les grévistes en leur promettant une rencontre avec le gouverneur pour le lendemain. Le 4 février, à l'usine Duval, face à la détermination des grévistes, les gendarmes ouvrirent le feu. Six ouvriers furent tués et cinq blessés : les forces de répression, aux ordres du pouvoir colonial, étaient chargées de mettre fin à cette grève à tout prix. Suite à ce massacre, pour calmer la colère des ouvriers et des petits planteurs et éviter la propagation de la grève, le gouverneur Beumier exigea que les usiniers augmentent le prix de la tonne de canne de 5 francs, pour qu'il atteigne 75 francs.

C'était une vieille «tradition» coloniale que de réprimer dans le sang les mobilisations des travailleurs et des pauvres. Cette sanguinaire «tradition» perdura en Guadeloupe et en Martinique bien après, et presque toujours au mois de février, mois d'ouverture de la récolte de canne. Elle perdura aussi après 1946, année où les «colonies françaises des Antilles» devinrent juridiquement départements français.

14 février 1952 : 4 travailleurs assassinés au Moule

Cette date du 14 février est aussi connue sous le nom de «Massacre de la Saint Valentin». Ce jour-là en effet 4 travailleurs, dont une femme enceinte, Constance Dulac, furent assassinés dans la ville du Moule par les forces de répression coloniales.

Au mois de novembre 1951, les ouvriers agricoles de la canne avaient entamé un mouvement général dans le Nord Grande-Terre pour une augmentation des salaires et un allègement de la tâche. Les petits planteurs réclamaient une augmentation du prix de la tonne de canne. En janvier 1952, ils commençaient une grève illimitée. Ils avaient été rejoints par les fonctionnaires qui eux aussi réclamaient une

augmentation de leurs salaires, très inférieurs à ceux de leurs homologues venus de France qui eux touchaient la prime de vie chère.

Les grévistes marchèrent de parcelle en parcelle, étendant la grève du Moule à Capesterre, de Ste Rose à Anse-Bertrand, se heurtant souvent aux CRS qui protégeaient les intérêts des usiniers. Toute l'île était donc touchée.

Le 11 février, les forces de répression débarquèrent dans la ville du Moule, exaspérant la population par leur arrogance et leur comportement brutal. Le 14, un barrage fut édifié par les travailleurs en grève et des membres de la population sur le boulevard Rougé, dans le but d'empêcher les «chars» (non

militaires) chargés de canne d'accéder à l'usine Gardel. Les militaires ouvrirent le feu sur les grévistes, tuant 4 personnes : Constance Dulac, Justinien Capitolin, Edouard Dernon et François Serdot, et blessant 14 autres dont certaines restèrent handicapées à vie. Parmi les victimes, certaines étaient de simples passants qui ne faisaient pas partie des grévistes.

Chaque année, cette date est commémorée par des travailleurs et les syndicats CGTG et UGTG, sur le lieu de la tuerie où une stèle a été édiflée. La plus importante de ces mobilisations fut celle de 2009, durant la grève générale, elle avait regroupé plusieurs dizaines de milliers de participants.

Extraits de HAUTE TENSION (EDF)

SON NEZ S'ALLONGE, S'ALLONGE...

La direction a organisé son pot de fin d'année le 16 janvier au Club Med. Le fauteuil d'une responsable syndicale, handicapée, s'est

renversé. Résultat : jambe fracturée. Dans un premier temps la direction a nié qu'il s'agisse d'un accident de travail. Puis elle a bien voulu l'admettre mais en faisant en même temps pression sur notre

collègue pour éviter la déclaration en AT. Finalement elle est tombée sur un os puisque la chute a bien été enregistrée en AT. Mais la direction n'avait pas perdu l'occasion de montrer qu'elle n'est

pas à une falsification près !

UNE COURANTE ... PRATIQUE

La direction a régulièrement recours à des pressions en cas

d'accident de travail. Elle essaie de cacher les AT à la Sécurité Sociale. Elle y trouve son intérêt, mais c'est aux dépens de la vérité... et des accidentés.

Rassemblement des syndicats contre les attaques patronales

Le jeudi 5 février dernier, 11 organisations syndicales ont appelé les travailleurs à se retrouver à la Maison des syndicats pour dénoncer la répression syndicale orchestrée par le patronat local contre les travailleurs qui refusent les licenciements abusifs, les mauvaises conditions de travail ou les bas salaires.

Les organisations syndicales dénonçaient aussi le projet de loi Macron présenté par le gouvernement de Hollande, et remettant en cause certains droits favorables aux travailleurs contre les injustices patronales.

Un peu plus de 200 travailleurs, pour la plupart des militants des différentes organisations syndicales se sont déplacés.

Deux avocats, Raphaël Constant et de Sandrine Saint-Aimé, tous deux défendant des travailleurs ou des militants

syndicaux, avaient été invités. Ils ont dénoncé le comportement des employeurs qui refusent de voir leurs salariés, des syndiqués, des délégués du personnel en grève et mobilisés devant leur entreprise. Les représentants des différentes organisations syndicales, quant à eux, ont mis l'accent sur la politique des gouvernements successifs qui ont toujours soutenu un patronat assoiffé de profit. Contre la nouvelle loi Macron au profit du patronat. Ils ont demandé à tous les présents de ne pas baisser les bras, de continuer à faire de la propagande dans leur entreprise contre tous abus du patronat, contre leur attitude à vouloir remettre en cause le droit de grève.

Les organisations syndicales ont eu raison de tirer sur la sonnette d'alarme contre ces situations dégradantes dont sont victimes les exploités.

Le droit de grève : un droit arraché de haute lutte

Les avocats qui sont intervenus lors de la manifestation des syndicats du 5 février 2015 ont expliqué comment, en Martinique, les juges ont pris pour habitude de prononcer des jugements remettant en cause le droit de grève. Ainsi en décembre dernier, les salariés grévistes des magasins Roger Albert-Nocibé, ont été condamnés à une astreinte de 500€ par jour de blocage d'un magasin et leur syndicat à 700€, alors qu'ils se tenaient à l'entrée des magasins et distribuaient des tracts. Malgré les plaidoiries des avocats, les juges ont mis en avant la gêne prétendument créée aux abords du magasin, gêne qui ralentissait les ventes du patron et ont prononcé de lourdes condamnations. Dire que cette justice bafoue ouvertement le droit des travailleurs n'est pas exagéré.

Qu'on se le rappelle. Le droit de grève en France est un droit à valeur constitutionnelle (alinéa 7 du Préambule de la Constitution de la Quatrième République française). Il a été arraché de haute lutte par les travailleurs à la suite des grèves dures menées en France, notamment en 1947 au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale. A cette époque des centaines de milliers de travailleurs de nombreux secteurs se sont opposés par des grèves, des

manifestations, à la volonté de mise au pas de l'État pour faire redémarrer l'économie au profit de la bourgeoisie. Cette dernière avait pu s'appuyer sur la politique du Parti Communiste français.

Ce parti avait gagné en popularité en organisant à partir de la mi-1941 et jusqu'à la fin de la guerre, la politique de la «Résistance» et se plaçait, derrière le général De Gaulle, fleuron de la droite réactionnaire, en faveur de la reconstruction de l'État bourgeois. Le PCF, avec des dirigeants comme Maurice Thorez, exhortait les travailleurs à «se retrousser les manches» et prétendait que «la grève c'est l'arme des trusts».

Aujourd'hui, le patronat se sent le vent en poupe. Il choisit souvent lors des grèves de traîner les salariés et leurs syndicats devant les tribunaux au lieu de donner satisfaction aux justes revendications salariales. Mais si les juges de Martinique font mine d'oublier ce que signifie le droit de grève, c'est la lutte déterminée, massive et opiniâtre des travailleurs, de toutes les catégories, actifs, inactifs, retraités, qui se chargera de leur rappeler ce que signifie le droit de grève et la force collective des travailleurs.

Le 5 février, la Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe (CGTG) a appelé ses militants et les travailleurs à manifester pour dénoncer les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs et la population. Le problème de l'alimentation en eau n'a jamais été réglé jusqu'ici, ni celui des facturations. Les prix continuent d'augmenter et les travailleurs sont de plus en plus confrontés aux licenciements.

Une centaine de militants et de travailleurs se sont mobilisés le matin pour aller manifester devant l'antenne du Conseil Général. Les manifestants se sont rendu ensuite devant le tribunal de Pointe-à-Pitre pour soutenir les travailleurs d'ALBIOMA (Centrale thermique du Moule) en grève depuis le 21 janvier. Des grévistes avaient été cités pour entrave à la liberté du travail. Contre les travailleurs d'ALBIOMA en grève, le procureur a réclamé 5 000 euros par heure et par personne. L'affaire a été mise en délibéré le 10 février. Dans l'après midi une manifestation regroupant autant de militants que dans la



matinée, a eu lieu devant le tribunal, cette fois-ci pour soutenir les représentants de la fédération CGTG énergie. Ces responsables syndicaux avaient été cités devant le juge suite à la contestation par la direction de l'EDF de la représentativité du syndicat dans l'entreprise. La mobilisation s'est poursuivie devant le tribunal jusqu'à 20 heures. Les militants ont attendu vainement que l'affaire passe. Le juge n'avait pas informé leur avocate qu'il y avait eu un renvoi pour le 5 mars. La demande de renvoi

avait été demandée par les avocats de la direction d'EDF depuis 14 heures. Face aux protestations légitimes de l'avocate de la CGTG-énergie, le juge a eu une attitude très arrogante. Il s'agissait d'une manœuvre pour décourager les manifestants mobilisés depuis 16 heures. Ces décisions de justice prouvent bien que certains juges sont du côté des patrons et méprisent les travailleurs. La CGTG appelle à une nouvelle mobilisation pour soutenir ses militants syndicaux confrontés à la justice.

La direction de la SA.EDF veut imposer sa loi

Jeudi 05 février 2015 devait se tenir une audience au tribunal de Grande Instance de Pointe-à-Pitre, à la demande de la SA.EDF (Électricité de France). EDF refuse de reconnaître la représentativité de la section syndicale CGTG dans l'entreprise en Guadeloupe. Depuis la loi de 2008 sur la représentativité, les règles ont changé. Pour qu'un syndicat soit jugé représentatif dans l'entreprise il doit totaliser au moins 10% des suffrages aux élections professionnelles. Pour l'élection de 2013 il avait été convenu en réunion à la Confédération CGTG, avec les dirigeants du syndicat de l'EDF, que la section se présenterait sous le logo de la CGTG. Depuis 2012, les discussions et analyses se sont multipliées à la CGTG concernant le fait de se présenter avec ou sans le logo CGT. Pour certains militants, vu les rapports que la CGT et la CGTG avaient toujours entretenus, il était préférable d'avoir les deux logos sur les bulletins. Les voix obtenues pourraient être ainsi comptabilisées avec celles de la CGT tout en maintenant une autonomie de la CGTG sur le terrain en Guadeloupe.

D'autres déduisaient des nouvelles règles que garder le logo CGT aurait pour conséquence de ne plus pouvoir comptabiliser les voix de la CGTG et de la faire disparaître en tant que telle. Ces questions, prises de position et débats ont fait l'objet de plusieurs décisions validées dans les instances de la CGTG. C'est ainsi que lors des élections des TPE (Très Petites Entreprises), la CGTG a décidé de comptabiliser ses voix propres, sans les fondre avec celles de la CGT. Lors d'un congrès, le vote des congressistes a confirmé cette position. Pour l'élection des entreprises au statut des IEG, (Industries Électriques et Gazières), la même position a été actée, tant par la Fédération de l'Énergie CGTG que par ses sections. Pourtant, après l'élection qui a eu lieu en fin d'année 2013, les dirigeants de la Fédération Énergie découvrent que la direction de l'entreprise EDF en Guadeloupe n'a tenu compte que du logo de la CGT. Les conditions désastreuses de mise en route de la nouvelle centrale électrique de Jarry Nord pour les salariés

contribuent à accélérer le mécontentement d'une fraction de plus en plus importante d'entre eux. Ils décident de résister contre leur direction et s'organisent à la CGTG en créant une nouvelle section. Pour EDF, c'est trop ! La direction n'admet pas que les salariés choisissent par eux-mêmes leur organisation. Elle refuse que la section CGTG organise des réunions syndicales dans l'entreprise. Pour faire taire ce syndicat elle le traîne devant le tribunal de Pointe-à-Pitre.

Alors que l'audience devait se tenir à 16 heures ce 05 février, dès 14 heures l'avocat de l'entreprise a demandé un renvoi. Avec la complicité d'un juge, sans avertir l'avocate des salariés, et sans sa présence à l'audience, les patrons ont obtenu le renvoi au 05 mars 2015. Pour la forte délégation de militants encore présents à 20h30 à l'annonce par la juge du renvoi de l'affaire, ce mépris qui caractérise bien une justice de classe, n'est pas de nature à les faire reculer. Ils comptent bien être présents encore plus nombreux lors de la prochaine audience.

La campagne sucrière 2015 : les NAO ont commencé sous le signe du mépris patronal

Les réunions entre les représentants des usiniers et les syndicats ouvriers ont débuté depuis le 23 janvier dernier. Dans leur cahier de revendications, les ouvriers réclamaient, entre autres, 70 euros d'augmentation de salaire et l'application intégrale de l'accord Bino. S'agissant des salaires, les usiniers ne proposaient que 10 €. Une véritable provocation ! À la troisième réunion les syndicats ouvriers ont revu leurs

revendications à la baisse en réclamant non plus 70 €, mais 62 €. Alors le représentant des usiniers trouvant sans doute ce petit jeu très amusant leur proposa 12 €. Au moment où nous écrivons ces NAO (négociations annuelles obligatoires) se poursuivent.

Mais comme on le voit, le mépris patronal envers les travailleurs de la canne, avec tous ses relents colonialistes, n'a jamais cessé d'exister !

A Mr Bricolage, encore un patron qui voudrait se débarrasser de ses employés

Nous avons appris que l'un des plus riches capitalistes locaux, G.B.H (Groupe Bernard Hayot) a l'intention de fermer, semble-t-il au mois de juin prochain, le magasin Mr Bricolage qui se trouve à Dillon.

Les employés de cette entreprise, qui ont pour la plupart plus de 10 ans d'ancienneté, ne savent pas pour l'instant à quelle sauce ils seront mangés.

Ce ne serait pas étonnant de la part de B. Hayot, gros

capitaliste qui a pour seul objectif de faire fructifier au maximum ses profits. N'est-il pas classé, par le magazine Challenges, 180^{ème} fortune de France après avoir vu son capital passer de 275 millions d'euros en 2013 à 300 millions d'euros en 2014, soit une solide augmentation de 9%.

Le sort de la population et particulièrement celle des travailleurs qui contribuent à l'engraisser, est le cadet de ses soucis. D'ailleurs lorsque des

employés ont dit que le groupe Bernard Hayot a de l'argent et peut faire quelque chose pour sauver leur emploi, la réponse de la direction du magasin ne s'est pas fait attendre : «j'investis là où cela me rapporte, ici ce n'est pas le cas».

Voilà, tous les travailleurs qui travaillent pour le même patron de ce groupe, sont avertis. Ils doivent être prêts à se défendre pied à pied.

La Martinique adhère à l'OECO : des perspectives petites, étriquées



Malgré les pages de journaux remplies pendant une semaine, l'adhésion de la Martinique à l'OECO (*Organisation des États de la Caraïbe Orientale*) est un non-événement pour les peuples, tant de la Martinique que des petites îles concernées (Anguilla, Antigua & Barbuda, Îles Vierges Britanniques, Dominique, Grenade, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les-Grenadines).

Le 6 février 2015, 8 des 9 chefs d'état des petites îles des Antilles orientales se sont réunis en Martinique pour officialiser cette adhésion. En tant que partie invitante, le président de Région Serge Letchimy a parlé d'«une accélération de l'Histoire de notre Caraïbe!» se présentant quasiment comme un chef d'état. Cela peut prêter à sourire quand on sait que les véritables signataires de l'accord qui donne à la Martinique le statut de membre associé et définit les conditions de ce statut pour la Martinique sont les chefs d'état des îles de l'OECO et le gouvernement français.

La Martinique, avant la Guadeloupe qui devrait suivre, «membre associé» et non de plein droit, fera de la figuration au sein d'une organisation dont le rôle est aussi essentiellement figuratif. D'ailleurs la Martinique est également membre associé depuis le 11 avril 2014 – et la Guadeloupe depuis le 14 avril – de l'Association des états de la Caraïbe, mais qui s'en souvient ? Cette association est plus large que l'OECO, elle s'étend jusqu'aux états d'Amérique centrale. L'existence de ces organisations prétendument supranationales ne donne l'occasion que de discussions sans grandes conséquences, à part fournir des postes à quelques hauts-fonctionnaires. Ces organisations existent depuis 1981 pour l'une, 1994 pour l'autre. Si leur existence

même est la preuve que les frontières sont des obstacles aux relations économiques et culturelles, elles n'ont pas, depuis des dizaines d'années, permis de rapprocher des peuples pourtant voisins.

Elles suivent la voie qu'a suivie l'Europe, dont les velléités d'unité datent de plus de 60 ans, et qui n'a produit qu'une union monétaire incomplète et bien fragile et aucune unification réelle. Elle est au contraire maintenant soumise à des tensions séparatistes, des tendances à l'émiettement, en Espagne, en Belgique et ailleurs. La réalité c'est que l'organisation sociale actuelle, sur la base du capitalisme, est à bout de souffle, incapable de produire autre chose que du chômage et des crises financières. On ne peut plus, et depuis longtemps, en attendre des progrès sociaux, l'unité de territoires voisins, des relations entre les peuples. Les petites îles de l'Est de l'archipel ont des économies fragiles où misère et précarité sont le lot de la plupart. L'arrivée de la Martinique qui va constituer plus du tiers (37%) de la population de l'OECO peut même être considérée comme un danger, un moyen pour l'impérialisme français d'y chercher des profits. On ne peut attendre davantage des bourgeoisies de ces petites Antilles, à la recherche de crédits nouveaux pour leurs affaires. Alors la fraternité des peuples, de meilleures conditions de vie, de la fin du chômage et des inégalités sont possibles mais ne pourront se produire que contre les bourgeoisies au pouvoir. Ce sera la tâche des classes opprimées, qui en ouvriront la voie en contestant la domination des capitalistes. Dans nos pays de la Caraïbe, ce sera donc la tâche des travailleurs, noirs pour la plupart, qui, en tendant la main à leurs frères noirs d'Amérique, monteront les marches dont on nous barre l'accès depuis trop longtemps.

Les pays de l'OECO en quelques chiffres

Anguilla : 75 km² ; 15 094 habitants (chiffre de 2011) (sous dépendance britannique, membre associé)
Antigua and Barbuda : 442 km² ; 83 000 hab. (2011)
Îles vierges britanniques : 91 km² ; 23 552 hab. (2007) (sous dépendance britannique, membre associé)
La Dominique : 751 km² ; 72 003 hab. (2013 chiffre de la Banque mondiale)
Grenade : 345 km² ; 105 897 hab. (2013 chiffre de la Banque mondiale)
Montserrat : 103 km² ; 5 900 hab. (2013 chiffre de la Banque mondiale) (sous dépendance britannique)

Saint Kitts et Nevis : 261 km² ; 54 191 hab. (2013 chiffre de la Banque mondiale)
Sainte Lucie : 616 km² ; 182 273 hab. (2013 chiffre de la Banque mondiale)
Saint Vincent et les Grenadines : 388 km² ; 105 840 hab. (2013 chiffre de la Banque mondiale).
 Soit au total 652 750 habitants. PIB moyen 11 000 dollars US
Martinique : 1 128 km² ; 386 486 hab. (01/01/2013) membre associé ; PIB 25 000 dollars.
 La Martinique, entrée en février 2015, va constituer 37% de la nouvelle population de l'OECO : 1 039 236 habitants.

Combat Ouvrier présent à l'élection départementale à Capesterre-Belle-Eau

Le candidat binôme de Combat Ouvrier est **composé de nos camarades Jean-Marie Nomertin et Marie-Anne Georges, les deux suppléants sont Rony Tillé et Sylviane Desbonnes.** Marie-Anne Georges et Sylviane Desbonnes sont deux ouvrières de la banane. Rony Tillé, ex travailleur de la banane est aujourd'hui employé au CHU de Pointe-à-Pitre-Abymes, et Jean Marie Nomertin, ex travailleur de la banane est aujourd'hui employé.

DES CANDIDATS DE LA CLASSE OUVRIÈRE

Ce sont donc quatre travailleurs qui se présentent à cette élection ! Ils s'adressent à l'ensemble des travailleurs de Capesterre-B-E et à toute la population laborieuse, à tous les pauvres, à tous ceux qui souffrent de l'exploitation capitaliste. Ils savent ce qu'est l'exploitation patronale.

Alors, des travailleurs doivent voter pour des

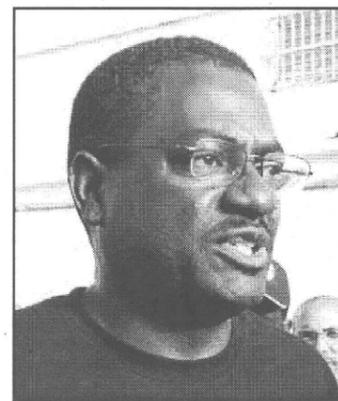
travailleurs !

Il vaut mieux, car sinon ils voteront pour des notables, des candidats qui se présentent juste pour avoir un poste et les avantages qui vont avec, mais pas pour défendre les intérêts des travailleurs. Ou bien alors ils n'iront pas voter ou ils voteront bulletin blanc ! Non ! Il faut s'exprimer ! Nous avons ce droit. Utilisons-le du mieux possible. Profitons-en pour nous exprimer !

Combat Ouvrier donne ainsi à tous les travailleurs et à ceux qui soutiennent leur camp l'occasion de voter pour des travailleurs.

En votant pour eux ils voteront pour eux-mêmes, pour le camp des exploités. Ils voteront pour des travailleurs connus pour le combat qu'ils mènent contre l'exploitation.

Dernièrement, ces camarades ont mené une grève importante sur l'habitation Dormoy à Bois-Debout. Ils ont pu dénoncer les conditions de travail criminelles qu'on leur impose. Plusieurs travailleurs sont déjà morts sur



cette habitation. Les travailleurs transportent entre 6,5 et 8 tonnes de banane sur leurs épaules les jours de coupe.

Ils font des dizaines de kilomètres par jour, à pied, pour mettre les sacs de polystyrène qui protègent les régimes, pour ne citer que ces deux exemples. Et tout cela pour des salaires très bas. Dans toutes les plantations c'est encore pire qu'à la SA-Bois-Debout.

Saint-Domingue sur le point de créer des dizaines de milliers de sans-papiers

La Cour Constitutionnelle de Saint-Domingue avait décidé par un jugement du 26 septembre 2013 de déchoir de la nationalité dominicaine environ 250 000 Dominicains d'origine haïtienne sous prétexte que leurs parents étaient des illégaux. «Les enfants nés dans le pays de parents étrangers en transit n'ont pas la nationalité dominicaine», avait-on pu lire dans la note de la Cour Constitutionnelle. L'indignation qui avait été très vive dans de nombreux pays, avait entraîné des reculs de l'administration dominicaine. En juin 2014 le gouvernement adoptait un «programme de naturalisation», prétendant rétablir le droit du sol, c'est-à-dire octroyant la nationalité dominicaine aux personnes d'ascendance haïtienne, nées sur le sol dominicain. Mais à condition de pouvoir justifier de cette ascendance. Et donc on a demandé de produire le certificat de naissance d'un hôpital, un acte notarial d'une sage-femme ou des documents d'identité haïtiens de la mère. Un vrai parcours du combattant pour une population démunie. Résultat, moins de 7 000 demandes d'inscription étaient enregistrées à la date limite du 1^{er} février 2015, qui, d'après le

ministre de l'Intérieur, ne sera pas repoussée. Celui-ci a déclaré que les non-inscrits pourraient être expulsés à compter du 1^{er} juin. 200 000 personnes pourraient se trouver sous l'épée de Damoclès de lendemains particulièrement douloureux, sans aucun droit là où elles ont toujours vécu, ou exilées en Haïti où elles ne sont pas nées et dont elles ignorent jusqu'à la langue. Le gouvernement haïtien de Martelly, quant à lui, avait mollement réagi à la décision de la Cour Constitutionnelle de Saint-Domingue, avant de finalement l'entériner en lançant, en juillet 2014, le «Programme d'identification et de documentation des immigrants haïtiens», censé permettre de répondre aux exigences de Saint-Domingue. Ce PIDIH n'a jamais vraiment fonctionné, sans doute n'offrirait-il pas assez de postes lucratifs à des candidats-parasites. Il n'a pu ouvrir que 37 000 dossiers et fournir des documents qu'à 2000 demandeurs, avant de cesser de fonctionner. Le PIDIH, lancé au centre de la capitale dominicaine, avait dû être relocalisé d'urgence dans un quartier industriel. L'affluence des ressortissants haïtiens était devenue insupportable, paraît-il, dans le quartier résidentiel où il se

trouvait. La terre va donc se dérober sous les pieds de dizaines de milliers de travailleurs dont le seul tort est d'avoir eu des parents prêts à fuir la misère haïtienne, pensant qu'il ne pouvait y avoir pire ailleurs.

ABONNEMENT

12 MOIS :
 SOUS PLI FERME 33 €
 SOUS PLI OUVERT 25 €

Je désire m'abonner au journal COMBAT OUVRIER pour une période de mois.

NOM :

Prénoms :

Adresse :

Ci-joint par chèque la somme de Euros.

règlement par chèque adressé à

M. Philippe ANAIS - Combat Ouvrier.
 1111 Rés Matélie, l'aiguille,
 97128 Goyave - Guadeloupe.
 Antilles françaises

COMBAT OUVRIER

Responsable de publication
 P. ANAIS
 Adresser toute correspondance

EN GUADELOUPE

COMBAT OUVRIER

M. Philippe Anais.

1111 Rés Matélie, l'aiguille,
 97128 Goyave - Guadeloupe.

EN MARTINIQUE

LOUIS MAUGÉE

B.P. 821

97258 FORT-DE-FRANCE CEDEX

COMPOSITION - IMPRESSION

Imp. ERAPRESS

Commissaire paritaire 51728

Site Internet de Combat Ouvrier
<http://www.combat-ouvrier.net>

Pour nous écrire sur internet
redaction@combat-ouvrier.net

Guadeloupe

des membres de Tèt Kolé convoqués par la police aux frontières

Les 12 membres de l'association Tèt Kolé, qui ont soutenu M. Altino à l'aéroport, ont été convoqués mercredi 28 janvier par la police aux frontières.

Leur action le 27 septembre dernier a permis d'empêcher l'expulsion de M. Altino, un immigré haïtien.

La police a décidé d'entamer des procédures contre les 12 participants à l'action du 27 septembre. Les 12 ont décidé de se rendre ensemble à la police de l'aéroport, qui les avait

convoqués le 28 janvier. Ils se sont présentés entourés d'un groupe d'amis du Comité de soutien à Monsieur Altino.

L'«affaire Altino» et ses suites est révélatrice de la manière dont l'État traite les travailleurs qui fuient leur pays pour tenter de vivre mieux ailleurs. Jamais des riches qui s'installent en France ou en Guadeloupe ne sont traités ainsi. Combat Ouvrier soutient M. Altino et ses 12 amis, au nom de la solidarité entre tous les travailleurs du monde !